

## Charte Qualité pour la fourniture de vendange (obligatoire)

M2.5.7/R3.4.5

Secteurs : **Achats**

Responsable : **CO Qualité**

Afin de respecter la réglementation en vigueur, je **m'engage à** :

- 1) Cultiver, traiter et fertiliser mes vignes selon les recommandations de la Station de recherche Agroscope et des organes chargés de la vulgarisation viticole
- 2) Ne pas utiliser d'anti-oïdium contenant la substance active « Fenpropidine » (Astor)
- 3) Déclarer avant chaque apport de vendange si un traitement phytosanitaire tardif a été effectué en indiquant le produit utilisé (pour des raisons sanitaires, lutte contre la drosophile Suzuki, ...)
- 4) Fournir toutes autres informations concernant la fertilisation et les traitements phytosanitaires (dates, produits, doses) à l'encaveur sur demande.
- 5) Utiliser des caissettes à vendanges propres et à contrôler la propreté des caisses-palettes mises à disposition. Si nécessaire ces dernières sont à nettoyer avant utilisation
- 6) Détruire la vendange souillée (pourritures, terre, poussière, hydrocarbures, autres pollutions)
- 7) Avertir l'encaveur immédiatement en cas de détection d'un (éventuel) acte malveillant (exemple : pollution, contamination intentionnelle de la vendange)
- 8) Livrer la vendange correspondante aux acquits fournis avant les vendanges

**Par la présente signature, je confirme l'exactitude des données transmises. L'encaveur se réserve le droit de retenir le paiement de la vendange dans le cas où la présente charte n'est pas dûment remplie et signée ou si elle ne correspond pas à la réalité.**

N° fournisseur .....

Nom et prénom .....

Adresse .....

NPA localité .....

Lieu, date : .....

Signature : .....

L'équipe Famille Rouvinez se tient à votre disposition pour toutes questions et conseils liés à la production de vos raisins. N'hésitez pas à contacter Mme SANDRA CLAUSEN au 027 721 01 29.

**Cette confirmation doit être complétée avec les coordonnées du vigneron et renvoyée avec les acquits.** Tant qu'il n'y a pas de nouveautés, cette charte reste valable pour les prochains millésimes.